

Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation des personnalités qualifiées

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-4 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du musée des Confluences,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) musée des Confluences, et notamment son article 7,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu la délibération n° I.4 du conseil d'administration du 8 novembre 2018 relative à la demande de création de l'EPCC « Musée des confluences » et approbation de ses statuts,

Après avoir délibéré,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation conjointe de la ville de Lyon et de la métropole de Lyon de :

- Monsieur Hubert GUIMET, arrière-petit-fils d'Emile GUIMET, conseiller métropolitain de 2015 à 2020, Maire de Fleurieu de 1995 à 2020, membre du conseil d'administration du Musée national des Arts Asiatiques Guimet de 2010 à 2017 ;
- Monsieur Hervé LAURENT, ancien président du club d'entreprise du musée, ancien président du GIL-MEDEF Lyon Rhône, fondateur de Deloitte, ancien président du groupe Alliage ;
- Madame Yannick LINTZ, directrice du département des arts de l'Islam du musée du Louvre ;
- Monsieur Bruno MACQUART, président d'Universcience ;

En qualité de personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'EPCC musée des Confluences pour une durée de trois ans renouvelables.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 15

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 7

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

